

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2024.05.26 Du 16 décembre 2024
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 9 décembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Demande de subventions auprès de la Région Ile de France pour la réhabilitation de la Villa Club house sise au sein du complexe sportif LR Duchesne	
Secrétaire de séance : Jean-Luc PRIEUR	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoirs : 2 Votants : 32	Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,	
Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0	Vu la délibération n°2024.05.05 du 16 décembre 2024 approuvant l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement y afférents pour la réhabilitation de la Villa Club house,	
Présents Le Maire Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI <u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOR Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR	Vu l'avis favorable de la Commission Bâtiment Aménagement Transport réunie le 3 décembre 2024, Considérant le projet de réhabilitation des vestiaires de la Villa Club house, Considérant la nécessité de réaliser ces travaux pour améliorer l'accueil des sportifs particulièrement les publics féminins et les personnes en situation de handicap, <p style="text-align: center;">APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</p> A l'unanimité des membres présents et représentés, Autorise Monsieur le Maire à solliciter la Région Ile de France, à un taux maximum des dispositifs en cours et rechercher tout financement complémentaire pour la réalisation de ce programme de travaux dans cet équipement sportif mis à disposition des clubs sportifs. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant de demander l'autorisation de démarrage anticipé de travaux, Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.	
Absents excusés : Vincent POUYET Birgit DOMINICI Carmen OJEDA-COLLET	<div style="text-align: right;">  Le Maire,  Olivier DELAPORTE </div>	
Absents ayant donné pouvoir : Birgit DOMINICI pouvoir à Sylvie d'ESTEVE Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean François BARATON	<i>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :</i> <ul style="list-style-type: none"> - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel) - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel) <i>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</i>	
	Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20241216-2024-05-26-DE Date de réception préfecture : 23/12/2024	